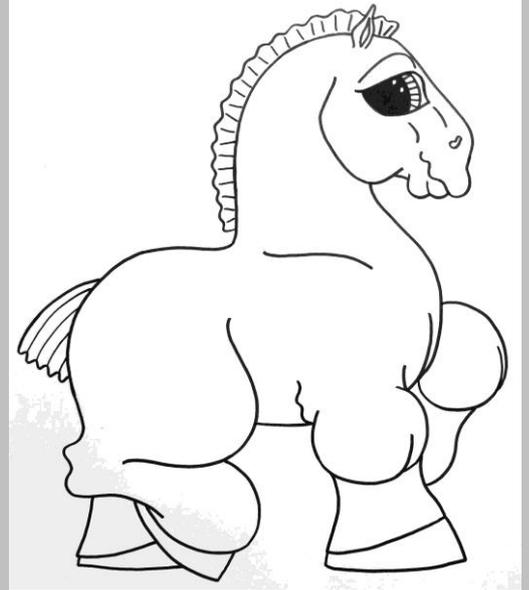


## TARIFS SAISON 2025 - 2026

Droit d'entrée		50,00 €
Licence FFE		29,00 €
Cotisation annuelle		70,00 €
carte Baby Indiens 10 séances		215,00 €
forfait annuel <b>Shetland</b> -	40 séances	880,00 €
Forfait annuel <b>Shetland</b> supplémentaire*	40 séances	790,00 €
Forfait Shets "D/O"	40 séances	1 020,00 €
carte Shets loisirs	10 séances	170,00 €
Forfait annuel <b>DP</b> -	40séances	1 020,00 €
Forfait annuel <b>DP</b> supplémentaire*	40 séances	940,00 €
Forfait DP "D/O"		1 150,00 €
Carte <b>DP</b> 10 séances avec forfait		230,00 €
Carte DP loisirs	10 séances	200,00 €
Carte ETHOLOGIE ( avec forfait)	10 x 1h30	400,00 €
Carte ETHOLOGIE ( sans forfait)	10 x 1h30	690,00 €



## CLUB HIPPIQUE DES ETANGS DE MEUDON

## PONEY CLUB

Forfait annuel : du 30/08/2025 au 03/07/2026  
 \* 2ème forfait , pour un même cavalier disposant déjà d'un premier forfait.  
 - Demi-tarif, pour la 3ème personne de la même famille

**vacances scolaires: cours assurés selon un planning spécifique**

Les possibilités de récupération restent exceptionnelles et sont limitées : cf CGV

### Paiement :

- pour une première inscription : droit d'entrée, cotisation annuelle, licence et forfait annuel
- pour une réinscription : cotisation annuelle, licence et forfait annuel

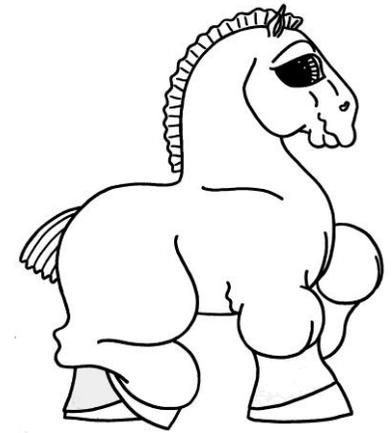
## HORAIRES DES COURS DU PONEY CLUB 2025-2026

Definition des niveaux à consulter sur notre site: [www.clubhippique-meudon.fr](http://www.clubhippique-meudon.fr)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
9h						Baby	
10h						DP 3 Cheyennes	Apaches
11h			Baby			DP 2/3 Apaches	
12h							DP 2/3
13h			Baby				
14h			DP3 Sioux DP 1			DP 1/2 Papouzes DP expert Sioux	
15h			Papouzes DP 2/3			DP 1	
16h			D/O Shets DP 1/2 Apaches				Perfs
17h							
17h30	Découverte	DP 1/2 Baby		Découverte	Apaches		
18h00			D/O DP Cheyennes				
18h30	DP 2/3	D/O DP Cheyennes		D/O DP	DP 1 Sioux Prepa compét DP		
19h30							

\* DP et Shets loisirs: à la carte

**NB : les nouveaux adhérents sont priés de fournir un justificatif de leurs galops.**



## CLUB HIPPIQUE DES ETANGS MEUDON

13, rue Henri ETLIN  
92360 MEUDON-LA FORET

Tél : 01 46 30 35 02

[www.clubhippique-meudon.fr](http://www.clubhippique-meudon.fr)  
Email : [accueil@equitation-meudon.fr](mailto:accueil@equitation-meudon.fr)

## SAISON 2025/2026

Horaires d'ouverture de l'accueil :  
mardi de 17h à 19h30  
mercredi de 12h à 20h  
jeudi de 10h à 12h et 15h à 19h  
vendredi de 10h à 13h et 15h à 19h  
samedi de 10h à 17h30

### Cotisation :

La cotisation au club est obligatoire. Elle donne accès aux installations et permet de bénéficier des prestations du club.

### Forfaits :

L'inscription est souscrite pour une durée d'une année scolaire. Les séances sont consécutives à jour et à heure fixe. Les possibilités de récupération restent exceptionnelles et sont limitées : cf CGV.

### Carte de 10 séances :

Les cartes de 10 séances en complément d'un forfait ou non, ne peuvent être utilisées que pour des heures isolées. Validité du 31/08 au 31/07 de l'année suivante

### Assurances individuelles :

Pour pratiquer l'équitation, la licence fédérale est obligatoire.

Elle donne la possibilité :

- de participer à une dynamique sportive
- de passer les examens fédéraux
- d'être assuré dans tous les centres affiliés de France (couverture de base).

Le cavalier a la possibilité de souscrire des garanties complémentaires (lois du 16/07/84 et du 13/07/92). Lors de son inscription, le cavalier doit fournir un certificat médical portant la mention « apte à la pratique de l'équitation en compétition ».

### Tenue du cavalier :

La tenue du cavalier doit être correcte.

Le port du casque norme NF EN 1384 et de bottes d'équitation ou boots avec mini-chaps est obligatoire. Chaque cavalier doit posséder son matériel de pansage, ainsi que des guêtres pour l'obstacle.

### Cours :

Le cavalier doit prévoir minimum 30 minutes avant et 15 minutes après le cours, pour préparer et assurer les soins de sa monture.

### Annulation :

En complément du prix des forfaits annuels, vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation. Pour bénéficier de cette annulation, la Licence Fédérale est obligatoire. Un exemplaire de ce document vous est remis à l'inscription. En dehors de cette assurance annulation, aucune demande de remboursement, pour quelques raisons que ce soient n'est possible. Vous avez la possibilité de refuser l'assurance annulation et de renoncer de ce fait à toute demande de remboursement.

### Matériel et installations :

Il est demandé aux cavaliers de veiller à la propreté et au bon état du matériel et des installations, et de laisser le harnachement mis à leur disposition propre et en l'état.

### Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est réputé être connu. Celui-ci est à disposition à l'accueil sur simple demande.

### Principales consignes de sécurité :

- Il est formellement interdit de fumer ou vapoter dans l'enceinte du club
- Veiller à ce qu'aucun objet (poussette, vélo, etc.) n'encombre les allées empruntées par les chevaux
- Les chiens doivent être tenus en laisse
- Ne rien laisser d'apparent ou de valeur dans les voitures.
- Un local consigne est aménagé dans les vestiaires pour la durée de la reprise uniquement
- Dans le parking, veiller à laisser le passage libre pour d'éventuels secours. Ne pas se garer dans le passage au bout du manège.

**Se référer au règlement intérieur en vigueur.**

### Panneaux d'affichage :

Ils se trouvent dans la salle du club et sur le parking. Ils donnent des informations générales sur le club, sur les examens, les animations, les concours...

**Penser à les consulter régulièrement**